

... les résultats de la consultation en ligne

## USAGERS ET ACCEPTABILITÉ DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a organisé, du 17 avril au 14 mai 2023, une **consultation en ligne** afin de recueillir le **témoignage de citoyens sur la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité (ZFE)** qui concernera une quarantaine d'agglomérations d'ici fin 2024.



### 51 346 réponses

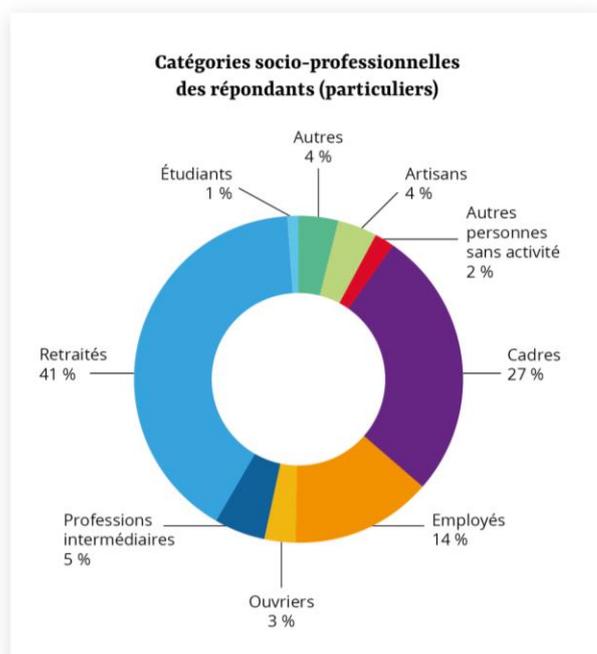
Une politique au cœur de la vie quotidienne des Français : la consultation ZFE-m a recueilli 51 346 réponses, particuliers et professionnels. Ce niveau de participation inédit témoigne de l'attention aiguë portée aux enjeux liés à la mise en œuvre des ZFE par nos concitoyens.

### Qui sont les répondants ?

93 % de particuliers et 7 % de professionnels. Il y a donc eu une majorité de particuliers parmi les répondants\*.

# 97 %

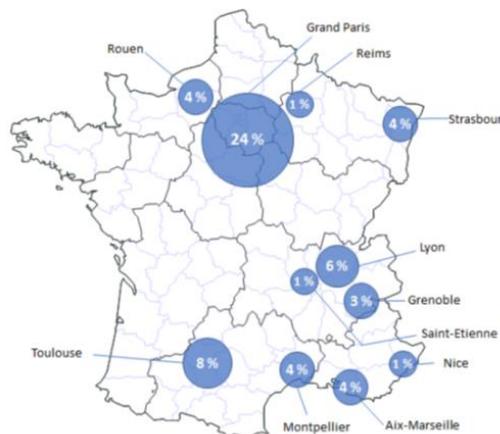
des répondants savent en quoi consiste une ZFEm



# 60 %

des répondants parmi les particuliers résident **dans ou à proximité d'une des ZFE instituées par la loi d'orientation des mobilités (LOM)**.

Décomposition par ZFE

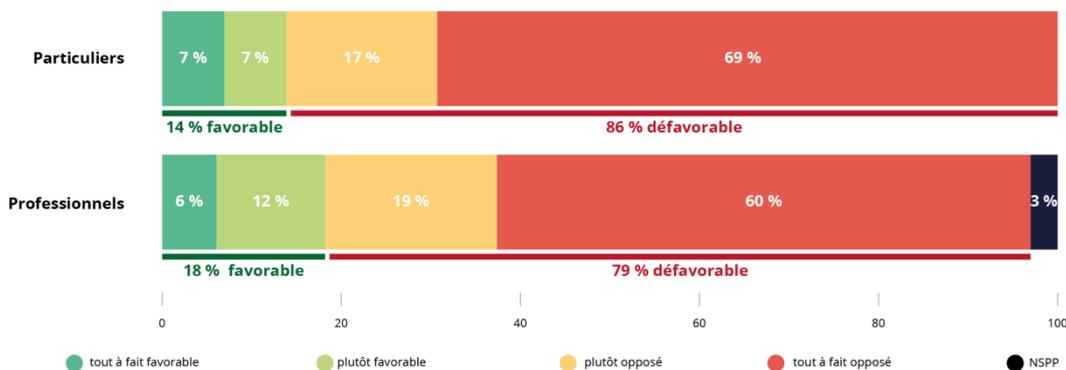


\* Le panel des répondants n'a pas vocation à être représentatif des Français.

# 1. LE DÉPLOIEMENT DES ZFE : UN RESENTI NETTEMENT NÉGATIF EXPRIMÉ PAR LES PARTICULIERS COMME PAR LES PROFESSIONNELS

Les réponses traduisent une **très faible acceptabilité** des ZFE pour les particuliers comme pour les professionnels ayant pris part à la consultation. **86 % des particuliers** et **79 % des professionnels** ont ainsi indiqué être opposés à leur déploiement.

Le déploiement des ZFE-m : un ressenti nettement négatif



Les répondants ont exprimé un **ressenti nettement négatif** sur la mise en œuvre des ZFE, faisant état d'une forte inquiétude quant aux conséquences sociales du dispositif. Certains évoquent clairement un risque de **creusement des inégalités sociales** : « il s'agit d'une mesure technocratique qui de surcroît crée une véritable rupture d'égalité d'accès au centre de ville selon que vous soyez aisé ou non », « c'est de l'exclusion sociale pure », « il y a une discrimination flagrante entre les différents citoyens ; il y a ceux qui ont les moyens de suivre la technologie requise et les autres » ; « un sentiment d'injustice, quand le travail est concentré en métropole mais insuffisamment rémunérateur pour avoir accès à l'acquisition d'un logement en métropole, mais aussi à un véhicule propre ».



Pour autant, pour certains répondants, les ZFE sont un **levier essentiel d'amélioration de la qualité de l'air**. Les ZFE-m sont ainsi décrites comme permettant de « limiter les risques respiratoires de la pollution », et de « protéger la santé de tous, des enfants comme des grands ».



Enfin, certains répondants, bien que favorables au dispositif, alertent sur les **difficultés de mise en œuvre** constatées (insuffisance de l'offre de transports en commun, lacunes des vignettes Crit'air, « partagé entre le désir de bien respirer en ville et l'impossibilité de pouvoir acquérir un véhicule Crit'air 1 ») et les possibles **effets pervers**, comme la mise au rebut de nombreux véhicules encore fonctionnels (« je ne comprends pas le principe de mettre à la casse des véhicules en état de rouler et qui passent les contrôles de pollution du contrôle technique. Les véhicules remplacés ne sont pas tous détruits et vont polluer ailleurs »).

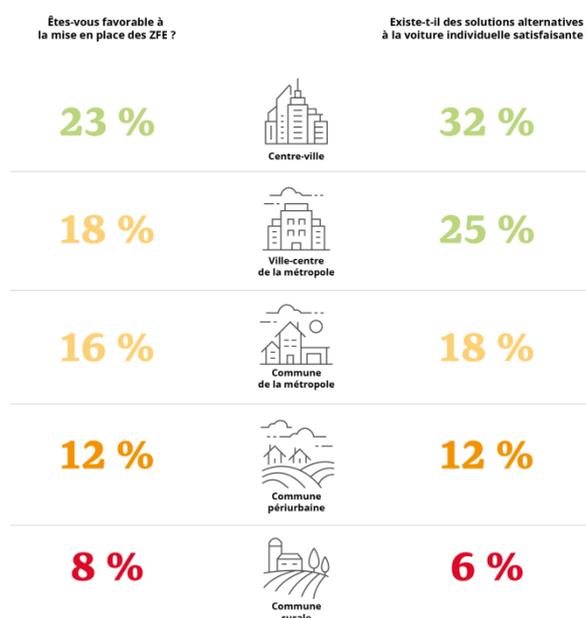
## 2. DES RISQUES IDENTIFIÉS DE FRACTURES SOCIALES ET TERRITORIALES

Les résultats de la consultation en ligne ont permis d'identifier plusieurs **corrélations** relatives à l'acceptabilité des ZFE. S'agissant des particuliers ayant répondu, **trois critères** apparaissent particulièrement déterminants :

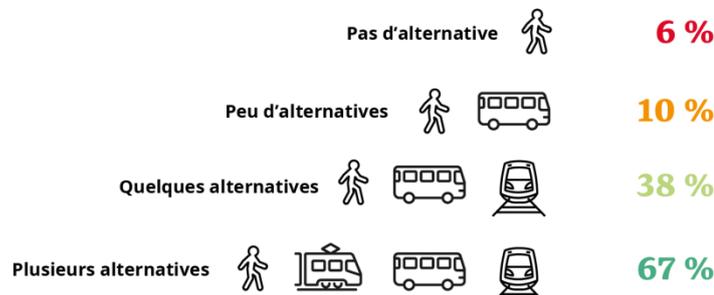
### 1) Le lieu de résidence des répondants a un lien significatif avec le soutien porté au dispositif

Plus un répondant réside loin du centre de l'agglomération, plus il a tendance à être défavorable à la mise en place de la ZFE (**8 %** des répondants résidant dans une **commune rurale** se sont dits favorables au dispositif, contre **23 %** de ceux résidant au **centre-ville** de la métropole). À l'inverse, les répondants résidant au sein de la métropole semblent plus susceptibles d'y être favorables, bien qu'ils demeurent, en valeur absolue, très majoritairement opposés au dispositif.

Acceptabilité des ZFE-m en fonction du lieu de résidence



### 2) Le fait de disposer de solutions alternatives satisfaisantes à l'usage du véhicule individuel a une influence sur le ressenti du répondant à l'égard du dispositif



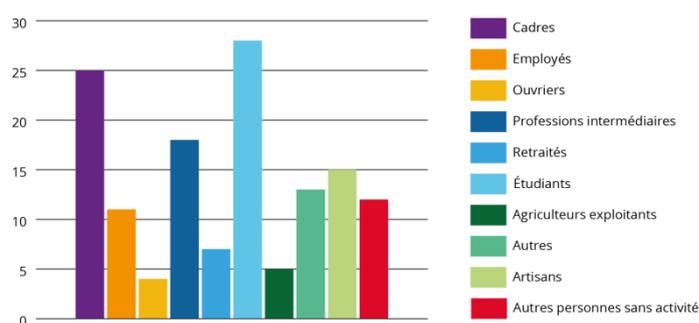
**Seuls 16 %** des particuliers ayant pris part à la consultation estiment disposer de solutions alternatives satisfaisantes. Parmi eux, la majorité des répondants (67 %) s'est dite favorable à la mise en œuvre des ZFE.

*Lecture : 6 % des répondants ayant indiqué ne pas disposer d'alternatives à la voiture individuelle se sont dits favorables aux ZFE.*

### 3) Les répondants ont exprimé des ressentis différents sur la mise en œuvre des ZFE selon leur catégorie socioprofessionnelle

Les **cadres** et les **étudiants** se sont montrés plus favorables que la moyenne observée (14 %) au dispositif (respectivement, à **25 %**, [soit +11 % par rapport à la moyenne observée] et **28 %** [+14 %]) que les employés (**11 %** [-3 %]), les ouvriers (**4 %** [-10 %]), les artisans et commerçants (**15 %** [+1 %]), les retraités (**7 %** [-7 %]) et les autres catégories représentées. Pour autant, l'ensemble des catégories socio-professionnelles ayant pris part à la consultation y demeurent majoritairement défavorables (86 % d'opposition).

Acceptabilité des ZFE-m par catégorie socio-professionnelle (particuliers, en pourcentage)



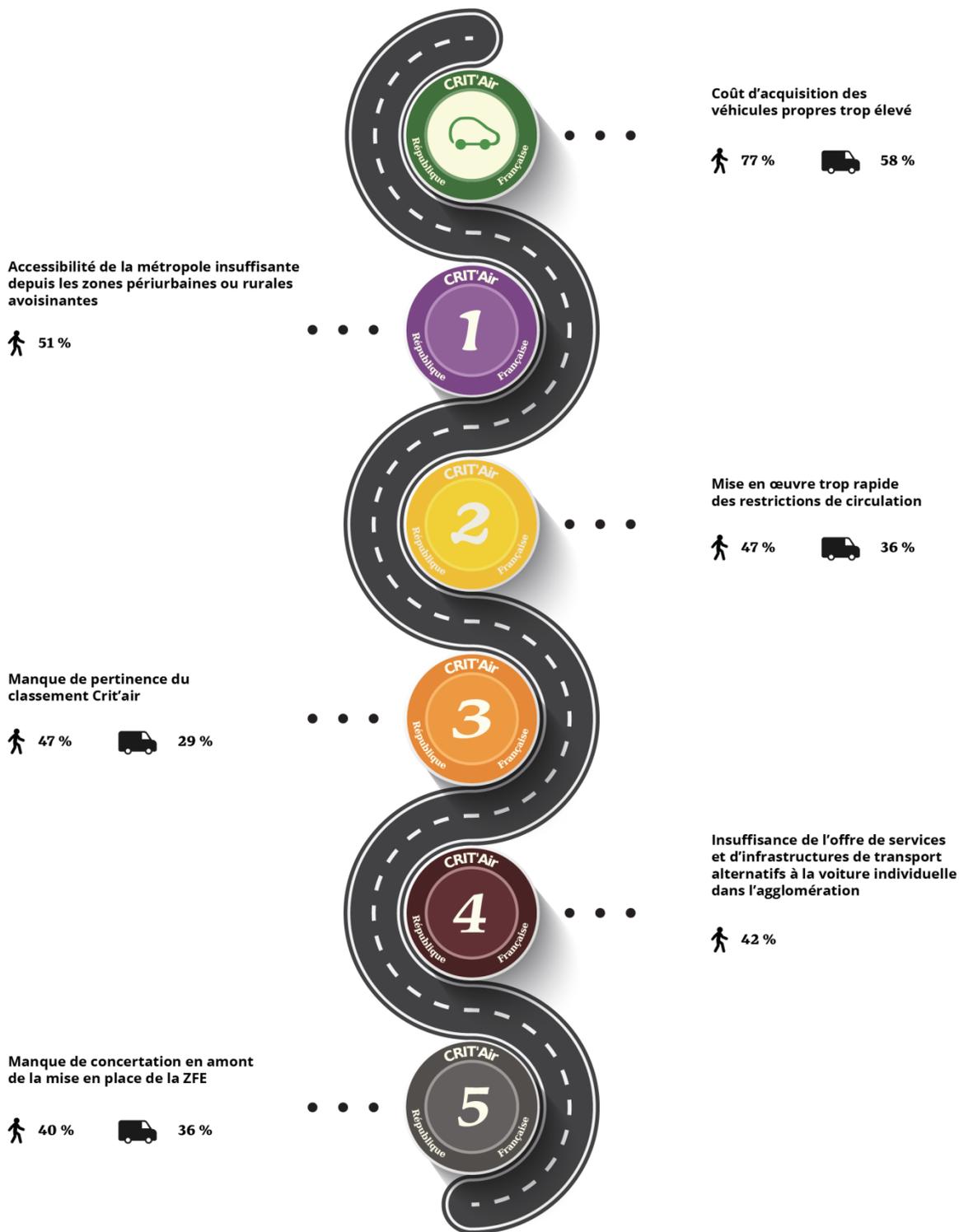
# 3. DES OBSTACLES ENCORE NOMBREUX À UN DÉPLOIEMENT APAISÉ DES ZFE

La consultation a permis de mettre en lumière les **principaux obstacles** à l'acceptabilité des ZFE.

## Principaux obstacles à l'acceptabilité des ZFE-m identifiés par les répondants

 Part de particuliers identifiant cet obstacle

 Part de professionnels identifiant cet obstacle





## Zoom sur les difficultés de renouvellement du parc de véhicules

Le **coût trop élevé d'acquisition des véhicules propres** ressort nettement comme le **premier obstacle au déploiement des ZFE-m**, que les répondants soient des **professionnels** ou des **particuliers** et quelle que soit leur **catégorie socio-professionnelle**.

### • Particuliers

# 97 %

des répondants ont un véhicule motorisé



**42 %** des répondants particuliers ont un **véhicule classé Vignette Crit'air 3, 4, 5 ou non classé** et pourraient, à terme, être concernés par les restrictions de circulation dans certaines ZFE.

**8 %** des répondants ignorent quant à eux le classement « Crit'air » de leur véhicule.

### • Professionnels



# 75 %

des répondants estiment que les informations relatives à la ou aux ZFE-m qui les concernent ne sont pas suffisamment précises ni accessibles

# 83 %



estiment ne pas avoir d'alternative satisfaisante à l'usage du véhicule individuel ; ce chiffre atteint **93 %** pour les répondants résidant en zone rurale

# 83 %

n'envisagent pas de changer de véhicule du fait de la mise en place des ZFE



# 86 %

des répondants possèdent au moins un véhicule à motorisation diesel

**41 %** des répondants professionnels ont un **véhicule classé Vignette Crit'air 3, 4, 5 ou non classé**.

**74 %** des répondants professionnels sont amenés à **circuler dans une métropole concernée par une ZFE plusieurs fois par semaine**.

# 45 %

des répondants sont amenés à circuler quotidiennement dans plusieurs ZFE-m différentes



# 70 %



des répondants estiment que les aides ne sont pas suffisantes au regard du coût total induit par l'acquisition de véhicules moins polluants

# 29 %



seulement des répondants s'estiment suffisamment informés sur les aides prévues pour l'acquisition de véhicules propres

### POUR EN SAVOIR +

- [Communiqué de presse de lancement de la mission d'information](#)
- [Page de la mission d'information](#)



**Jean-François Longeot**

Président  
Sénateur du Doubs  
(Union centriste)



**Philippe Tabarot**

Rapporteur  
Sénateur des Alpes-Maritimes  
(Les Républicains)

[COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE](#)

☎ 01 42 34 23 20